L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il le sait, l'avenir des producteurs de betterave à sucre du Québec, du Manitoba et de l'Alberta est très incertain puisque leur tranche du marché canadien du sucre est tombée à environ 8 p. 100. Le ministre a-t-il l'intention d'assurer la survie de notre industrie de la betterave à sucre? Dans l'affirmative, quelles mesures compte-t-il prendre à cet égard?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes du député au sujet de l'industrie du sucre au Canada. De fait, j'espère pouvoir, peutêtre avant la fin de la semaine, dire quelles mesures le gouvernement pourrait prendre pour essayer de résoudre certains des problèmes auxquels les membres de cette industrie font face.

• (1510)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Le ministre précisera-t-il à ce moment-là qui sera admissible à recevoir de l'aide et combien cette aide représentera, si c'est bien un programme d'aide que le ministre propose à ce moment-là, ou bien se contentera-t-il d'expliquer dans les grandes lignes comment il envisage l'avenir de l'industrie?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je doute fort que je puisse fournir autant de détails d'ici la fin de la semaine, mais si j'en suis capable, je le ferai certainement. J'avertis cependant le député que je ne pense pas pouvoir être en mesure de le faire, du moins pas d'ici la fin de la semaine.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée le vendredi 8 mars 1985 par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE SÉNAT

ON DEMANDE LE CONSENTEMENT UNANIME POUR PRÉSENTER UNE RÉSOLUTION VISANT L'ABOLITION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à renoncer à l'avis habituel pour me permettre de présenter la résolution suivante et de la faire inscrire sous la rubrique des avis de motion:

Le Sénat

Attendu que la Constitution du Canada a pour principal objectif de protéger les droits fondamentaux des Canadiens dans un Canada libre et démocratique:

Attendu que les Canadiens souscrivent au principe de la démocratie et désirent que leurs institutions législatives soient démocratiques;

Attendu que les droits démocratiques des Canadiens sont protégés dans la Constitution du Canada et qu'ils s'expriment surtout à la Chambre des communes et dans les Assemblées législatives provinciales;

Attendu que le Sénat du Canada possède des pouvoirs législatifs, mais qu'il les exerce sans mandat de la population;

Attendu que le Sénat du Canada est issu d'une époque révolue où la démocratie n'était pas encore mûre au Canada;

Attendu que l'adoption de la présente résolution permettrait au gouvernement du Canada et aux provinces du Canada de continuer à créer des institutions législatives nouvelles et démocratiques;

La Chambre exhorte le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces à prendre, le plus rapidement possible, les mesures voulues pour abolir le Sénat du Canada.

Cette motion est appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. le Président: Si je comprends bien, le député d'Oshawa (M. Broadbent) demande à présenter une résolution sous forme d'avis de motion, du consentement unanime de la Chambre. La question est de savoir s'il y a ou non consentement unanime.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire, au nom de notre parti, que nous sommes prêts à donner notre consentement pour que cette motion soit débattue, à la condition que ce débat ait lieu lorsque notre chef pourra être présent et parler au nom de notre parti.

D'autre part, je crois que le premier ministre (M. Mulroney) assistera aux funérailles d'État de M. Tchernenko, à Moscou, et qu'il ne sera pas de retour avant vendredi. Le chef du Nouveau parti démocratique ainsi que tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il est très important que la Chambre et le pays connaissent l'opinion du premier ministre au sujet de cette importante question.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai rencontré le chef du Nouveau parti démocratique juste avant la période des questions et j'ai parlé avec lui de la résolution qu'il a présentée. Je lui ai alors fait remarquer que le premier ministre (M. Mulroney) avait discuté avec chacun des premiers ministres du pays de la réforme du Sénat, comme l'exige notre Constitution.

Je lui ai également fait remarquer que, dans ces circonstances, il serait sans doute le dernier à vouloir agir unilatéralement, pendant que se déroulent ces consultations importantes. En conséquence, je lui ai dit qu'une fois les négociations et les pourparlers avec les provinces terminés, nous examinerions avec les chefs des autres partis la possibilité d'adopter une